

Deuxième séance, mercredi 10 octobre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»); prise en considération. – Postulat N° 2001.07 Ueli Johner-Etter/Michel Zadory (dans quelle mesure les reproches du «Beobachter» à l'adresse de l'Hôpital cantonal sont-ils justifiés?); prise en considération. – Postulat N° 2009.07 Markus Bapst/Emanuel Waeber (situation à l'Hôpital cantonal de Fribourg); prise en considération. – Motion N° 1005.07 Michel Buchmann/Christiane Feldmann (implication plus forte du Grand Conseil dans la Commission de la planification sanitaire cantonale); prise en considération. – Projet de loi N° 28 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 40.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: MM. Elian Collaud, René Fürst, Jean-Denis Geinoz, Nicolas Lauper et Carl-Alex Ridoré; sans justification: André Schoenenweid.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Depuis le début de l'année nous bénéficions d'une traduction simultanée. Je vous demande de bien vouloir, dans la mesure du possible, faciliter le travail des interprètes en leur remettant vos interventions écrites – pour celles et ceux qui en ont, bien sûr – et ceci par le biais des huissiers. Je vous rappelle que vous disposez d'un casier vers le bureau des huissiers, dans lequel vous pouvez également déposer vos interventions.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} Wanda Suter, Claudine Lerf-Vonlanthen et Violaine Monnerat, élues par le Grand Conseil lors de sa session du mois de septembre 2007 en qualité de juges de paix respectivement des districts de la Sarine (2 postes à 50%) et du Lac (poste à 100%), suite à la restructuration des justices de paix. Il est procédé à l'assermentation selon la formule habituelle.

Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»)¹

Dépôt

Nous demandons de traiter ce mandat selon la procédure accélérée prévue aux art. 67 et 174 LGC:

- développement et transmission au cours de la session actuelle;
- détermination / réponse du Conseil d'Etat et prise en considération à la session de novembre.

Développement

Ce mandat est déposé suite à l'annonce d'un dépassement du crédit de construction pour la H189 de 44,3 millions de francs. Selon le communiqué du Conseil d'Etat du 26 septembre, un crédit additionnel ne sera demandé qu'après la détermination de l'Office fédéral des routes sur les possibilités d'une participation financière fédérale. Le message du Conseil d'Etat n'arrivera donc qu'en 2008.

D'autre part, le Grand Conseil est l'instance cantonale qui est responsable des décisions budgétaires et du contrôle du budget. Au moment où un problème avec une importante et immédiate incidence financière surgit, le Grand Conseil doit être informé sans tarder au moins sur les éléments du dossier qui sont connus. Nous demandons dès lors que le mandat concernant cette problématique soit traité selon la procédure accélérée pour disposer de ces informations dans la mesure du possible lors du processus budgétaire pour l'année 2008.

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nous sommes ici en face d'un problème qui a surgi publiquement ces

¹ Texte du mandat p. 1541.

dernières semaines et ces derniers mois. Permettez-moi d'adresser d'abord une petite remarque personnelle à M. le Commissaire du gouvernement. Parfois on dit que les anges ont une présence invisible mais qu'on la ressent. M. le Commissaire du gouvernement, ce que vous ressentez aujourd'hui, ce n'est pas votre ange gardien à côté de vous mais l'ombre de vos deux prédécesseurs et si il y a quelques regards critiques en votre direction, sachez qu'ils s'adressent aussi et surtout à vos deux collègues, qui ne sont pas là en ce moment pour nous donner quelques réponses.

Notre groupe ainsi que des co-auteurs, des cosignataires du mandat des groupes PS et PDC demandent un débat accéléré. Pourquoi trouvons-nous qu'il faut agir rapidement ? Notre mandat, que je ne vais pas développer ici mais dont je vous donne seulement le contenu principal, demande qu'on restructure le Service des ponts et chaussées. Face à un dépassement de crédit de 20% annoncé par communiqué du Conseil d'Etat, nous trouvons qu'il faut prendre des mesures dans le service qui dirige ces travaux sans tarder. Bientôt on devra appeler cet ouvrage, la H289, puisque les coûts additionnés annoncés du crédit voté, du crédit supplémentaire et des mesures d'accompagnement des études s'élèvent déjà à 275 millions de francs.

Pour restructurer ce service, le départ provoqué de l'ingénieur cantonal ne suffira certainement pas, il faut bien sûr analyser les causes de ce dépassement de crédit et puis en informer aussi le Grand Conseil. Le Grand Conseil fait partie du débat public, c'est une des seules instances qui n'a aucune information jusqu'ici et nous trouvons que comme instance cantonale responsable des décisions budgétaires et du contrôle budgétaire et face à un calendrier de budget qui s'annonce serré et qui va commencer au mois de novembre, nous devons demander des explications pour un dossier qui aura des incidences financières importantes déjà pour le budget 2008. Le gouvernement nous a annoncé qu'il veut d'abord mener les pourparlers avec la Confédération, puisque nous ne savons aujourd'hui pas si le canton devra payer 15 millions de francs ou plutôt 45 – et ça, c'est l'état des connaissances actuel!

Les mesures à prendre sont urgentes; si vous avez feuilleté la Feuille officielle de la semaine passée, vous voyez que dans cet ouvrage, on est dans la phase critique des soumissions, qui viennent très régulièrement, et que les contrats se font maintenant. Cela veut dire que les problèmes continuent à courir à une vitesse assez rapide. Parmi les réponses que nous demandons figure notamment celle à la question suivante: comment a-t-on pu arriver à un surcoût de 20%? Et comment peut-on annoncer à la commission des routes ainsi que par communiqué de presse, que ces dépassements sont dus, par exemple, pour 20 millions à la sécurité des tunnels alors que M. Lässer avait annoncé en 2004 qu'il n'y aurait justement pas de surcoût pour cette raison-là? Comment peut-on annoncer un surcoût dû au déplacement de la nappe phréatique, c'est un élément qui est connu dès le départ et les lois n'ont pas changé. Comment peut-on dire que l'indice référentiel est une cause de surcoût si on sait qu'un indice n'est qu'un indice et que les contrats, on les fait de gré à gré selon une procédure déterminée? Nous trouvons que

c'est une excuse, qui mérite une explication un peu plus détaillée.

Pourquoi le Service des autoroutes, qui était le seul service de l'Etat qui avait des connaissances en gestion de projets et qui est un peu sous-occupé actuellement, pourquoi les compétences de ce Service des autoroutes n'étaient-elles pas utilisées dans ce dossier? Pourquoi n'a-t-on pas mis des réserves suffisantes dans le crédit d'origine? Est-ce qu'il y avait une méconnaissance de procédure, est-ce qu'il y avait de l'incompétence ou est-ce qu'il y avait une volonté de cacher cela? Nous devons aussi rapidement avoir des réponses, parce que vous savez qu'un peu plus près de nous, ici, il y a le tunnel de la Step et le pont de la Poya qui vont se construire. C'est un dossier qui est en préparation. C'est un dossier où on peut se poser les mêmes questions techniques et les mêmes questions de procédure, c'est un dossier très complexe et nous demandons si là, on a mis une réserve suffisante et si le montant qui était annoncé lors de la votation populaire est vraiment le montant réel des coûts ou si c'était un prix plutôt politique. Donc, si ça discute fort au sein de la population, nous demandons que le Grand Conseil reçoive aussi sans tarder toutes les informations nécessaires. Nous savons qu'en ce moment, ça ne peut être que des réponses avec l'état actuel du dossier et des connaissances du dossier mais nous trouvons qu'il est nécessaire d'agir très rapidement. Merci de voter cette urgence.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Ich äusser mich im Namen der Strassenkommission, um einige Sachen klarzustellen. Das Ziel des eingereichten Auftrages «Restrukturierung und Kontrolle der Abteilung Brücken und Strassen» war Gegenstand der Diskussion der letzten Sitzung der Strassenkommission vom 17. September. Die Kommission wurde am 16. April zum ersten Mal darüber informiert, dass beim Projekt H189 eine Kostenüberschreitung zu verzeichnen sei. Diese Information erfolgte allerdings ohne Zahlenangabe. Es ist festzuhalten, dass die Strassenkommission informiert sein wollte und will, aber nicht die Funktion einer Untersuchungskommission im Sinne des nun deponierten Auftrages innehatte. Dazu hatte sie keinen Auftrag. Anlässlich der Sitzung vom 17. September hat die Kommission eine ausgedehnte Diskussion zum Thema H189 geführt. Herr Staatsrat Godel hat die Kommission über die Situation informiert und ihr zugesichert, dass er alles unternehmen werde, um die Fakten auf den Tisch zu legen. Er hat auf die Fragen der Kommissionsmitglieder geantwortet, die im Zusammenhang mit dem Management dieses grossen und wichtigen Projektes gestellt wurden. Im Weiteren hat er Lösungsansätze aufgrund der Fragen der Kommissionsmitglieder für die Zukunft für gleichartig grosse Projekte aufgezeigt. Nach den Erklärungen des Kommissars hat die Kommission die fehlende Information zur Kostenüberschreitung durch die zuständige verantwortliche Dienststelle bemängelt. Kritisiert wurde vor allem auch, dass die Presse vor den Kommissionsmitgliedern informiert war. Nachdem die Kommission den vorliegenden Auftrag nicht diskutiert hat, kann sie auch keine Stellungnahme abgeben. Festzuhalten ist aber, dass der Auftrag genau in die Richtung geht, die an der Sitzung vom 17. September besprochen wurde,

und es handelt sich um die gleichen Fragestellungen. Wesentlich und wichtig ist aber, dass der von der Kommission wie vom Auftrag gewünschte Bericht fundiert ist und die nötige Transparenz bringt. Es bringt sicher nichts, kurzfristig etwas zu verlangen, das nicht vollständig und fundiert ist. Zudem muss er Lösungen für die Begleitung zukünftiger grosser Projekte wie z.B. der Poya-Brücke in administrativer wie auch in finanzieller Hinsicht aufzeigen.

Elections

Diverses fonctions de l'ordre judiciaire¹

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Mon intervention concerne l'ensemble du préavis du Conseil de la magistrature. Vous l'avez sous les yeux. Ce préavis concerne des personnes qui sont déjà en poste, donc des réélections. En vertu de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, loi que nous avons adoptée ce printemps, le Conseil de la magistrature, dans les cas de réélection, a le pouvoir de décider s'il veut mettre ou non des postes au concours selon l'article 18 de cette loi. Pour trancher cette question, le Conseil de la magistrature s'est tout d'abord renseigné auprès du Tribunal cantonal, autorité de surveillance jusqu'à la fin de cette année. Pour chaque nom, le Conseil a demandé au Tribunal cantonal si ces personnes exerçaient leur fonction avec satisfaction et s'ils faisaient preuve d'une grande disponibilité. Le Tribunal cantonal n'a relevé aucun empêchement à la réélection de ces personnes.

Ensuite, le Conseil s'est renseigné auprès des présidents des autorités concernées. Toutes les réponses ont été positives. Le Conseil de la magistrature, sur ce, a décidé de donner un préavis positif pour toutes ces réélections. Je remercie la Commission de justice, qui a suivi le préavis du Conseil de la magistrature. Je relève que deux assesseurs suppléants de la Chambre des prud'hommes de la Glâne, à savoir M^{me} Isabelle Schweiwyler et M. Jean-Louis Page, ont annoncé tardivement qu'ils ne se présentaient pas à leur réélection. Leurs noms n'apparaîtront pas sur les listes de vote. Ces deux postes seront mis au concours dans des annonces qui paraîtront dans la presse jeudi et vendredi. Je vous remercie de tenir compte du préavis du Conseil de la magistrature.

Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»)

Prise en considération: suite

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe PDC doit également avouer avoir été très surpris du dépassement annoncé sur le chantier de la H189. Il

remercie M. le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions d'avoir pris en main ce dossier, d'avoir tiré les conséquences et surtout d'avoir promis de faire la lumière totale sur les raisons de cet important dépassement, puisque un chiffre de 43 millions a été articulé. Il note avec soulagement cette volonté de transparence dans l'information, qui a malheureusement fait défaut jusqu'à ce printemps puisqu'en avril déjà, M. Godel avertissait la Commission des routes et celle des finances et de gestion du problème qui allait se présenter. Il articulait toutefois des chiffres qui paraissaient acceptables face aux difficultés techniques présentes dans cette réalisation.

Certes, nous connaissons maints exemples de dépassements de crédit dans le percement de tunnels et la conduite de grands chantiers routiers. Nous devons également constater que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a dû s'occuper en parallèle de deux projets colossaux. Celui de la H189, qui était en cours de réalisation, et celui du pont de la Poya, qui était en phase d'étude et d'estimation pour une votation populaire. Nous pouvons comprendre que face à deux immenses projets, le Service des ponts et chaussées a dû absoudre une masse de travail en plus des tâches ordinaires et ceci certainement sans avoir de ressources humaines supplémentaires, en tout cas suffisantes. Cela n'excuse toutefois pas tout et nous comprenons les mesures qui ont déjà été prises par le Conseil d'Etat pour corriger ces manquements. Nous avons également pris note que certains dépassements sont totalement explicables en raison de contraintes supplémentaires de l'Office fédéral des routes, notamment au niveau de la sécurité. D'autres points mériteront des explications complémentaires et nous avons noté que le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a la ferme volonté de donner des explications complètes au Grand Conseil. Nous saluons cette attitude, qui va certainement permettre dans une certaine mesure de rassurer ce parlement. Aussi, nous nous posons sérieusement la question si le mandat déposé est vraiment indispensable, puisque le Conseil d'Etat, je le rappelle, va s'expliquer sur l'ensemble du dossier. Notre groupe est toutefois d'avis que cette démarche est de nature à rassurer notre parlement, qui, lui aussi, exige une analyse détaillée de la situation.

Quant à la procédure accélérée, nous ne pensons pas qu'elle soit de nature à améliorer le flux des informations. En effet, pour notre groupe, il est essentiel que le Conseil d'Etat dispose de tous les éléments pour procéder à une analyse complète de ce dépassement. Nous savons qu'à ce jour, il ne connaît pas l'attitude de l'OFROU face à certains aspects du dépassement. Quelle va être sa participation, quelle part va rester à charge du canton, quelle est sa part de responsabilité dans le dossier, le Conseil d'Etat pourra-t-il exiger les montants compensatoires, à ce jour personne ne le sait, ni l'OFROU, ni le Conseil d'Etat. Il faudra donc patienter un peu. Là également, notre groupe ne tient pas à faire obstacle à l'urgence. On demande aux auteurs de la motion de donner au Conseil d'Etat le temps nécessaire afin de réunir l'ensemble des éléments qui nous permettront une information complète. Il serait en effet dommageable de morceler cette information,

¹ Préavis pp. 1512 et 1515.

seule une vue d'ensemble permettrait une analyse sérieuse de la situation. Aussi, nous voterons l'urgence afin d'attirer l'attention sur le degré d'importance du dossier tout en admettant que le Conseil d'Etat ne devra donner une réponse qu'au moment où il disposera de tous les éléments. Cette urgence sera également un signal donné au Conseil d'Etat afin qu'il mette tout en place pour aller le plus rapidement possible de l'avant. Notre groupe exige toutefois que cela soit fait dans la sérénité, la sincérité afin que le Grand Conseil ait une image exacte de la situation. C'est pour cela et dans cet esprit uniquement que notre groupe va soutenir l'urgence.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). Comme la plupart d'entre nous, j'ai été désagréablement surpris d'apprendre par les journaux le dépassement très important du crédit de construction de la H189 en premier lieu par le «Temps», qui parlait de 70 millions – par quelle source ce journal a-t-il été informé? Puis les démentis par le Commissaire du gouvernement tout d'abord à la télévision puis en conférence de presse, durant laquelle de plus amples informations nous ont été communiquées ainsi que les principales raisons de ce dépassement de crédit. Je tiens à saluer la première mesure qui a été prise par M. le Commissaire du gouvernement. Le connaissant, je suis persuadé qu'elle est justifiée, même si le communiqué de presse annonçant le départ de l'ingénieur cantonal, était quelque peu laconique.

Ceci étant, il semblerait, de l'aveu même du Commissaire du gouvernement, qu'il n'y avait pas un bon pilote à bord – un projet de cette ampleur ne pouvait que difficilement être maîtrisé par ses services. Pourquoi ne l'a-t-on pas remarqué plus tôt? Autant de questions qui méritent de la part du Conseil d'Etat des réponses claires et précises ainsi que l'annonce dans un délai rapproché des différentes mesures qu'il envisage de prendre pour éviter qu'un tel cas ne se reproduise. Le dépassement de crédit que l'on discute aujourd'hui ne doit pas se creuser encore, il en va de la crédibilité de notre gouvernement. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler tout prochainement. Dans ce sens, c'est à l'unanimité que notre groupe votera le traitement accéléré de ce mandat pour autant bien sûr que d'ici à novembre, le Commissaire du gouvernement puisse nous éclairer complètement ou faire toute la lumière sur cet épineux dossier. Si tel ne devait pas être le cas, et là, j'attends votre réponse M. le Commissaire du gouvernement, notre groupe ne votera que le mandat mais on ne verrait pas la nécessité d'en voter l'urgence.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Vous l'avez certainement toutes et tous entendu, dans la rue, au restaurant, dans les nombreuses assemblées qui ont cours en ces jours, à l'annonce du montant de 45 millions de dépassement du crédit pour la route de contournement de Bulle, le peuple, ce bon peuple fort sage, qui a voté en confiance devant toutes les assurances données à l'époque quant au coût de cet ouvrage, eh bien ce peuple, ces gens de la base, ce contribuable directement concerné, tous ces gens-là ont crié au scandale. Et ils ont absolument

raison. Comment est-il acceptable d'avaliser un tel dépassement alors qu'une armada de hauts commis, d'ingénieurs, d'architectes... comment est-ce possible que ces gens-là en arrivent à de telles erreurs dans la prévision et dans le comptage? Est-ce que l'argent public a si peu de valeur pour qu'on en arrive à jeter dans les fouilles des sommes aussi considérables? Je pense donc que cette motion urgente ne pourra pas faire de miracle, mais elle aura au moins le mérite d'apporter des explications que sont en droit d'attendre tous les contribuables fribourgeois.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a discuté de la problématique que nous pose ce dépassement du crédit de construction de la H189. Le sujet est populaire, on en parle dans toutes les chaumières du canton. Compte tenu de l'importance de ce dépassement, nous avons besoin d'un débat sur cette question, puisque les explications en l'état sont insuffisantes pour comprendre les raisons de cette situation. Bien des questions posées par ce mandat par nos collègues députés doivent trouver des réponses. Même si les manquements déjà observés nous démontrent que nos structures cantonales ne sont pas adaptées pour gérer des projets d'une telle importance, la procédure accélérée demandée par ce mandat sur la question précise de la restructuration et le contrôle du Service des ponts et chaussées n'est pas judicieuse. Agir dans l'urgence, c'est souvent contre-productif. On veut une transparence totale, surtout si la responsabilité de ce dépassement s'étend bien au-delà du Service des ponts et chaussées comme le démontrent les premières explications. Au nom du groupe libéral-radical, oui au débat en connaissance de cause, plutôt non à la procédure accélérée pour ne pas mettre de pression sur des gens qui ne sont pas forcément les premiers responsables.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Wir haben in der vergangenen Legislatur Steuervergünstigungen zugestimmt, die unserem Kanton jährlich Mindereinnahmen von 66 Millionen Franken bringen. Weitere 10 bis 12 Millionen werden in diesem Jahr dazukommen. Wie wollen wir in Zukunft diesem Kanton noch eine gute Entwicklung, und nicht Stillstand ermöglichen, wenn zusätzlich zu diesen Mindereinnahmen von Steuern solche Kostenüberschreitungen in wichtigen Projekten auf uns zukommen? Wir stehen vor einem weiteren grossen Projekt: Der Poya-Brücke. Heute müssen wir die Verantwortlichkeiten und die Abläufe klären rund um das, was bei der Umfahrungsstrasse Bulle abgelaufen ist, um vorzusorgen. 44,3 Mio. sind eine grosse Summe; zu gross, um sie einfach zu schlucken, ohne Konsequenzen zu ziehen und daraus, vor allem daraus zu lernen. Wir müssen heute auf den Tisch legen, was falsch gelaufen ist. Wir müssen heute Antworten auf offene Fragen bekommen. Der Spatenstich für die Poya-Brücke fällt übermorgen, d.h. Anfang 2008. Deshalb unterstütze ich die Dringlichkeit dieses Mandates.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Je ne vais pas revenir sur les arguments du fond, sur la nécessité de discuter de ce dépassement de budget, je crois que nombre de

mes collègues se sont déjà exprimés à ce sujet et tout le monde s'y réfère. Par contre, je souhaiterais rajouter un mot en ce qui concerne l'urgence. La loi sur le Grand Conseil nous donne cette possibilité de donner un caractère d'urgence à une intervention parlementaire et c'est la seule possibilité qui nous est donnée pour qu'une intervention soit traitée déjà ou soit acceptée déjà au cours de la séance où elle est déposée. Il y a plusieurs d'entre vous qui ont fait un certain nombre de commentaires en se disant que l'urgence se justifie dans ce sens, mais qu'il ne faut pas non plus vouloir absolument avoir une réponse définitive et circonstanciée pour la session de novembre étant donné qu'un certain nombre de réponses à des questions va probablement nécessiter du temps.

J'attire donc votre attention sur le fait que l'urgence, c'est la prise en considération de ce mandat par le Conseil d'Etat, que l'on n'attend pas une session ou deux sessions pour pouvoir traiter du sujet et que le temps nécessaire devra être pris pour donner les réponses définitives. Deuxième élément sur lequel j'aimerais me prononcer: nous allons discuter du budget 2008. Dans plusieurs discussions que j'ai eues avec des collègues, on m'a fait remarquer que cela n'avait pas d'incidence sur le budget 2008 étant donné que nous parlions là d'investissements et pas du budget annuel. C'est oublier un peu rapidement que nous avons une réglementation sur l'amortissement des investissements et que quand nous parlons d'un budget de 45 millions, ces amortissements d'investissement ont des conséquences sur le budget annuel qui sont non négligeables. Je vous rappelle que dans des discussions de budget, pour ceux qui sont là depuis longtemps, nous avons eu à de nombreuses années des discussions pour augmenter des montants de 50 000 francs ou de 60 000 francs pour l'Office d'aide à la jeunesse ou autre sans pouvoir trouver les moyens financiers de le faire – ces amortissements-là vont représenter des montants bien supérieurs. Donc il est absolument nécessaire que le Commissaire du gouvernement, au moment où nous allons discuter du budget 2008, puisse nous donner non pas nécessairement les chiffres exacts qui vont concerner le budget, parce que nous n'aurons peut-être pas encore la réponse de la Confédération, mais tout du moins une fourchette de montants auxquels devra se confronter le canton et qui nous permette de voir quels seront les dépassements budgétaires auxquels nous devons nous attendre pour 2008. C'est dans ce sens que je vous demande de soutenir l'urgence de ce mandat.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste déplore également les manquements des mandataires ainsi que des services de l'Etat et soutiendra le mandat ainsi que la procédure accélérée. Il est inacceptable que près d'une année après les premiers indices de dépassement, il n'est toujours pas possible de donner un chiffre vraiment précis et que ce chiffre soit donné pour contredire une information donnée dans la presse. Je crois comme beaucoup d'entre vous qu'on a tous été offusqués de découvrir ces informations dans la presse alors que même en Commission des routes on n'avait pas eu de chiffres, si ce n'est qu'on avait été informés d'un dépassement, mais tout cela dans des montants raisonnables.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous les intervenants. Je crois que le débat est extrêmement serein et je crois que c'est réjouissant. C'est très volontiers que je m'exprime sur le mandat, respectivement sur l'urgence, en rapport avec un service de ma Direction, en particulier le Service des ponts et chaussées. Tout d'abord, permettez-moi d'affirmer clairement que j'ai dans ce Service environ 220 personnes. Même si nous avons un problème actuellement, j'affirme haut et fort que je suis fier et enchanté de mes collaboratrices et collaborateurs, qui sont vraiment à la hauteur de leurs tâches. Je leur dis merci pour leur engagement tout au long de l'année et plus particulièrement en cette période difficile. Je crois que chacun comprend que cela crée quelques tensions bien entendu et des surcharges de travail.

Maintenant, venons-en au mandat et à l'urgence. Pour moi c'est absolument clair, les trois points cités dans ce mandat, dans le texte du mandat, ces trois points, qu'ils soient précisés ou pas... je donnerai toutes les informations avec la transparence nécessaire et je vous donnerai déjà aujourd'hui ce que j'en sais. D'ailleurs, mes investigations ont commencé, puisque j'ai mandaté un organe externe, et la première conclusion, c'est qu'il y a eu des lacunes dans le suivi financier. Ce n'est bien sûr qu'un premier constat. Mes investigations continuent pour pouvoir donner les réponses à toutes les questions ouvertes, notamment dans le fonctionnement et l'organisation de ce projet ou des projets d'une manière générale. Le résultat de nos investigations me donnera, d'une part, les réponses aux questions posées et, d'autre part, la voie à suivre pour une certaine restructuration. Je peux d'ailleurs vous informer à ce sujet que j'ai déjà donné mandat à mes services de me proposer une nouvelle organisation, ça date déjà du début septembre ou du mois d'août, notamment pour le projet Poya et ceci dans le sens des commissions que nous avons actuellement pour les constructions au niveau de l'Etat. Je ne vous cache pas que pour moi, c'est important de démarrer sur d'excellentes bases par rapport à ce projet de la Poya, d'ailleurs les adjudications pour les mandats pluridisciplinaires devraient être faites prochainement par le Conseil d'Etat.

Quelques mots maintenant sur les coûts qui ont été cités ou annoncés. Le Conseil d'Etat a publié un communiqué de presse que chacun d'entre vous a pu lire. Je ne vais pas aujourd'hui entrer dans le détail des chiffres. Nous aurons l'occasion d'en parler soit lors d'une conférence de presse, que j'ai promise, je le rappelle, et bien sûr au Grand Conseil lorsque je viendrai avec le message, ou avant, par rapport à l'urgence discutée aujourd'hui. Mais permettez-moi quand même de rappeler que de nouvelles exigences venues de la Confédération, et je ne cherche pas des excuses, je vous dis la réalité des choses, exigences venues de la Confédération après le vote du peuple en 2001, ont grevé lourdement le budget. Ce qui est grave dans cette affaire, c'est que les services connaissaient les premiers dépassements depuis plusieurs années et que leurs supérieurs n'aient pas été informés.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ces chiffres, notamment de l'indice, puisque nous aurons l'occa-

sion d'en reparler dans le détail. Lorsque M^{me} Christa Mutter a parlé de l'indice, elle a aussi affirmé qu'on aurait dû s'adjoindre le soutien du SAR pour effectuer ce travail parce le SAR n'était pas surchargé. Sans entrer dans les détails, je vous dis clairement que le SAR a son travail de tous les jours, d'autant plus que le personnel, ces dernières années, a fortement diminué. Mais si, maintenant, je me suis adressé au SAR pour une période transitoire, c'est qu'il me fallait bien quelqu'un. J'ai trouvé en la personne de l'ingénieur en chef une personne de qualité qui est capable de diriger la barque pendant un certain temps.

J'en viens maintenant à l'urgence. Pour moi, je le dis clairement, c'est un dossier urgent. J'aurais d'ailleurs souhaité présenter ce projet de crédit additionnel cette session. J'en veux pour preuve que j'ai demandé à la Secrétaire générale du Grand Conseil la nomination anticipée de la commission pour traiter de cet objet. Cela vous a d'ailleurs été annoncé le vendredi de la dernière session par le président du Grand Conseil, M. le Député Jacques Morand. Malheureusement, je dis bien malheureusement, le message n'est pas prêt pour la simple et bonne raison que je n'ai pas la réponse de l'OFROU. Et je ne sais pas aujourd'hui s'ils prendront la totalité du dépassement, puisque ce dossier est complexe.

A cet effet, mes services ont eu une séance hier à l'Office fédéral des routes à Ittigen. Et j'ai demandé à mes services de me faire une note ce matin, rapidement, pour me donner un petit peu le sentiment de l'OFROU. Je vais vous lire maintenant cette note préparée par mes services afin que vous ayez toute la transparence nécessaire. On m'écrit ceci: «L'OFROU a fait un premier examen des documents remis avant la séance et avec nous une analyse des documents remis en séance – donc c'était hier après-midi. Notre premier sentiment est plutôt bon dans la mesure où l'on a pu constater qu'ils voulaient nous aider. Ils nous ont de nouveau précisé qu'il fallait encore leur laisser un peu de temps. Ils ont d'abord parlé de la fin de l'année 2007, voire de janvier 2008 au plus tard, pour la remise de leur préavis sur la demande additionnelle de la contribution fédérale, préavis nécessaire pour que vous puissiez aller devant le Grand Conseil. C'est seulement après la décision favorable du Grand Conseil qu'ils feront l'octroi additionnel (montant plus grand que 25 millions: compétence du chef du département). Ils ont demandé que vous leur transmettiez – donc cela s'adresse à moi – le rapport de Fiduconsult comme vous le leur aviez promis lors de votre entrevue le 21 septembre dernier – ce qui est exact. Ensuite, on a fait le point sur les documents et donné des réponses ou des compléments sur certains éléments du dépassement. Il a été constaté qu'il était nécessaire de leur remettre la dernière version du message adopté par le Conseil d'Etat avec réserve pour surprises futures et de revoir le rapport sur les dépassements dans le sens du dernier message. De même, ils nous ont demandé s'il était possible de compléter l'historique du projet que nous avons établi dans la phase des études. De leur côté, ils nous feront parvenir un modèle de rapport d'avancement mieux adapté pour réviser la version que nous leur avons donnée: délai vendredi 19 octobre.

Enfin, nous avons insisté pour le traitement rapide du dossier. Finalement, nous avons fixé une nouvelle séance de travail pour le vendredi 2 novembre à Ittigen, à laquelle il serait bien que M. Piller, ingénieur cantonal ad intérim, participe. Cette séance doit permettre d'avancer plus rapidement dans l'examen de notre demande additionnelle et d'envisager un préavis de l'Office fédéral des routes pour la mi-novembre, ce qui permettrait de saisir la Commission des routes pour la session de décembre 2007.

En conclusion, nous avons ressenti de bonnes dispositions de la part de l'OFROU, comme déjà dit plus haut, ce qui nous laisse entrevoir une issue favorable sur la demande du canton.» Vous avez là la note totale que j'ai reçue ce matin à 7 h 41.

Maintenant, je vais vous donner encore quelques informations sur la procédure que j'ai suivie depuis que j'ai eu connaissance de ce dossier, qui est long pour moi mais qui est long pour vous les députés et pour l'ensemble de celles et ceux qui attendent des réponses. Comme cela semble long, permettez-moi de retracer en quelques mots l'histoire.

Lors d'une séance en début janvier, j'ai demandé à l'ingénieur cantonal et au chef de projet la situation financière de la H189. On m'a répondu qu'il y avait quelques problèmes ou soucis financiers. Lorsque j'ai demandé l'ampleur de ces soucis, on m'a répondu «de l'ordre de 3 à 5 millions» et qu'il s'agissait du traitement des matériaux. J'ai demandé un rapport qui m'a été promis pour le mois de février. Suite à plusieurs demandes de ma part, on m'a toujours affirmé qu'on attendait des renseignements des mandataires. Le 21 mars, j'ai adressé moi-même une lettre aux mandataires; je ne pouvais plus supporter d'attendre et qu'on me dise toujours que c'était les mandataires qui étaient fautifs.

A cette époque, soit quelque temps après, en avril – je crois que cela a été cité par le vice-président de la commission des routes – j'ai informé soit la Commission des routes, soit la Commission des finances et de gestion qu'il y avait un problème, dont je ne connaissais pas l'ampleur. J'ai eu les premiers chiffres crédibles, je ne peux pas vous donner la date exacte, mais en mai. J'ai d'ailleurs, à la fin mai sauf erreur, informé le Conseil d'Etat. Ensuite, c'est une succession d'informations et de messages différents qui me sont parvenus. Et la lenteur des différentes informations était due selon mes services, selon l'ingénieur cantonal en tout cas, aux lacunes des bureaux d'ingénieurs ou à la lenteur des bureaux d'ingénieurs.

Pourquoi j'ai mandaté un organe externe pour vérifier les chiffres? A un moment donné, la confiance a totalement disparu, a été totalement rompue. Pourquoi? Lorsque j'ai demandé des explications sur un dépassement de 950 000 francs sur un budget de 500 000 francs, eh bien là, on m'a dit, le lendemain après-midi, qu'on s'était trompé de 500 000! Vous comprendrez bien ma colère lorsqu'on nous balance des messages à longueur de semaine et qu'il y a des erreurs aussi importantes.

Suite aux différentes versions du projet de message, j'ai décidé bien sûr, de mandater un organe externe pour vérification des chiffres avancés par mes services. De plus, je suis allé à l'OFROU, je l'ai dit tout à l'heure

dans le procès-verbal que je vous ai lu, à Ittigen, le 21 septembre. J'ai appris là que l'annonce du dépassement n'avait pas été transmise avant le 31 août de cette année. J'ai même appris que l'OFROU n'avait jamais eu d'informations de la part de mes services depuis l'approbation du projet, sauf erreur en 2003. Je précise encore une chose, c'est que l'OFROU a demandé à plusieurs reprises des informations à l'ingénieur cantonal et il n'a jamais eu le retour de ces informations, dicit M. Testuz de l'Office fédéral des routes.

Je termine ces informations, dont j'ai aussi les preuves – j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la presse – que les coûts étaient connus depuis l'automne dernier et que le Directeur de l'aménagement et le Conseil d'Etat n'ont jamais été informés; nous en avons aussi les preuves. Je termine mes informations en affirmant clairement qu'il y a une urgence, mais, comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas attendu votre intervention ou vos interventions pour agir. L'ingénieur cantonal ad intérim préside un comité de direction mis en place par le Conseil d'Etat, composé de différentes personnes de ma Direction, en particulier du Service des ponts et chaussées. Ces gens font un travail remarquable, je peux vous l'assurer, dans le but de recentrer les activités du service en particulier sur deux projets-phare: la H189 et le pont de la Poya.

En conclusion, que vous disiez oui ou non à l'urgence, cela ne change rien à ma vision. Je souhaite simplement faire le plus vite possible la totale lumière sur cette affaire dans la mesure de mes possibilités, ceci dans l'intérêt de l'ensemble des partenaires et de la transparence envers le peuple fribourgeois. Pour cela, je dois attendre deux éléments principaux: le résultat de mes propres investigations et bien sûr la décision de l'Office fédéral des routes. Nous devons tirer les enseignements et mettre tout en œuvre pour que cette situation ne se répète pas une nouvelle fois. (*Applaudissements!*)

– Au vote, la procédure accélérée pour cet objet est acceptée par 69 voix contre 31. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebye-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC,

PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 69.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Jendly (SE, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Le mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées» est ainsi traité selon la procédure accélérée, conformément à la demande de la motionnaire.

Postulat N° 2001.07 Ueli Johner-Etter/ Michel Zadory

(dans quelle mesure les reproches du «Beobachter» à l'adresse de l'Hôpital cantonal sont-ils justifiés?)¹

Postulat N° 2009.07 Markus Bapst/Emanuel Waeber

(situation à l'Hôpital cantonal de Fribourg)²

Prise en considération commune

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Nach der Pressekonferenz vom 4. Januar, wo die vom Beobachter aufgegriffenen Vorkommnisse am Kantonsspital Freiburg auf der ganzen Linie dementiert und abgeblockt wurden, haben wir in Sorge um das Image des Freiburger Kantonsspitals am 8. Januar das Postulat eingereicht, um eine Untersuchung zu provozieren. In der Folge wurde Herr Zosso zur Abklärung der Vorkommnisse eingesetzt, der seinerseits etwas später wegen des komplexen Umfangs Herr Annoni mit der Untersuchung beauftragte. Nach weiteren Vorstössen kam plötzlich Bewegung in die zuerst dementierte Angelegenheit und heute haben wir den vollständigen Bericht des Audit des Herrn Annoni in der Hand.

Nach meinem Wissen ist dies das erste Mal, dass ein solcher Bericht integral dem Grossen Rat zur Einsicht gewährt wird. Für Freiburg wahrlich ein Fortschritt. Der erstellte Bericht lässt die damaligen Zustände und Vorkommnisse im Kantonsspital in keinem guten Licht erscheinen, er weckt ungute Gefühle und es bleibt ein schaler Geschmack zurück. Im erstellten

¹ Déposé le 8 janvier 2007, développé le 12 février 2007, *BGC* p. 282; réponse du Conseil d'Etat le 10 juillet 2007, *BGC* p. 1216.

² Déposé le 22 mars 2007, *BGC* p. 287, développé le 16 avril 2007, *BGC* p. 615; réponse du Conseil d'Etat le 10 juillet 2007, *BGC* p. 1216.